

Enquête stagiaires IUFM « à consommer sans modération »
A renvoyer au SNES, 209 rue Nationale à Lille ou à plc2@lille.snes.edu

► Depuis cette année, le stage en responsabilité devant élèves est officiellement de 8h (16h pour les CPE et les documentalistes). Il était l'année dernière de 4-6h (10 + 2 h pour les Documentalistes et 12h pour les CPE). Cela représente pour la plupart d'entre vous une ou plusieurs classes en plus, souvent de niveaux différents, avec ce que cela implique de préparation de cours, de correction de copies et de réunions (conseils de classe, rencontres parents-profs...etc). De même, pour les Documentalistes et les CPE, la quantité de travail est largement augmentée. Cette surcharge de travail, dénoncée immédiatement par le SNES, n'a pas été compensée par une meilleure gestion des déplacements que vous avez à effectuer, ni par un allègement significatif du nombre d'écrits à produire, bien au contraire.

Cet alourdissement du stage était en théorie destiné à vous offrir une meilleure formation. Or, même si le stage peut parfois vous sembler un meilleur apprentissage du métier que le temps passé à l'IUFM (et notamment la concertation avec votre tuteur), une formation théorique reste indispensable, comme vous vous en rendez compte très vite, quand vous serez envoyés dans un tout autre type d'établissement que celui de votre stage et confrontés à d'autres situations d'enseignement.

En réalité, le passage à 8 h a permis la suppression de l'équivalent de 50 postes de titulaires dans la seule académie du Nord pas de Calais. Cela n'a pas été le cas dans toutes les académies : à Strasbourg par exemple, tous les stagiaires ont des stages de 4 ou 6h.

► En parallèle, on constate cette année, dans la validation, le poids accru du chef d'établissement : son avis pèsera pour un tiers (autant que l'inspection et que l'iufm) dans votre titularisation. Ce changement n'est pas anodin : il s'inscrit dans une politique plus générale d'autonomisation des établissements, d'évaluation unique par le chef d'établissement (comme dans le reste de la fonction publique), et à terme de recrutement local des personnels. Ce poids accru n'est pas un mythe : on a constaté cette année dans d'autres académies (Aix-Marseille) que des chefs d'établissement prenaient la liberté de changer le VS des stagiaires (ventilation de service, càd récapitulatif des heures que vous effectuez et que vous avez dû signer) pour les faire travailler davantage encore. Certains ont même essayé d'annualiser les stagiaires et de les faire travailler pour des durées différentes en fonction des besoins de chaque trimestre (Grenoble).

Pour nous aider à connaître la situation précise des stagiaires dans l'académie, et à intervenir auprès de l'IUFM, voici quelques questions :

Nom (facultatif) :

Prénom :

Age :

Discipline :

Etablissement de stage :

Adresse mail :

- 1) Combien d'heures effectuez vous par semaine dans votre établissement de stage et sur combien de jours ?
- 2) A quel moment de la journée sont situées vos heures de cours ou de présence ? Avez-vous pu formuler des vœux ?
- 3) Avez-vous un nombre d'heures à effectuer différent de celui qui est inscrit sur votre emploi du temps fixé à la rentrée ?
- 4) Devez vous partager une ou des classes avec un collègue ? Si oui, comment se fait la répartition ?
- 5) Devez vous prendre une classe que vous n'avez pas en cours pour assurer des TPE, de l'ECJS ou autre ?

6) Vous demande-t-on de faire du soutien ou de l'accompagnement éducatif après les cours, en plus de vos heures ?

7) Si vous n'avez pas 8h par semaine vous demande-t-on occasionnellement de faire des heures en plus ou des remplacements à l'interne (ce qui, rappelons le, est formellement interdit par les textes officiels) ?

8) Devez vous faire des activités autres que de l'enseignement ? (ex : surveillance de devoirs, préparation aux oraux de bac)

9) A combien estimez vous votre temps de déplacement hebdomadaire pour aller faire cours ?

Pour aller à l'IUFM ?

10) Avez vous déjà rencontré le chef d'établissement ?

Est-il venu dans vos classes ou a-t-il annoncé une visite prochaine ?

Vous a-t-il demandé d'assister à un conseil d'administration ?

Vous a-t-il demandé d'organiser une sortie pédagogique ou une activité en dehors du cadre strict de vos heures ?

11) Avez-vous eu un maître de stage dès le début de l'année ?

Combien de fois vous a-t-il visité ?

Combien de fois êtes vous allé dans ses cours ?

12) Vous a-t-on parlé du dispositif d'alerte ?

13) Vous a-t-on parlé des 10 compétences à maîtriser pour être validé ?

14) Avez-vous commencé votre stage de pratique accompagnée ? Votre stage en entreprise ? Si non, vous a-t-on donné le nom de l'établissement et du tuteur ?

15) Connaissez vous le contenu du portfolio et son but ?